

**Province de Québec  
Municipalité du Canton Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 décembre 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 19h30.**

**Sont présents :** le maire, M. Gaétan Fortier  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Mme Judith Allard	Mme Isabelle Roberge-Maltais
Mme Noëlle Thomas	M. Jean-Christophe René
M. Steve Leblanc	M. Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

Assistant également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 5 décembre 2025.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

**2025-12-182            Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux par courriel le 5 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que déposé.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de fonctionnement/investissement de la municipalité pour l'année 2026

4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la municipalité
5. Adoption du Règlement #560 fixant les taxes et tarifs de 2026 ainsi que les conditions de perception
6. Période de questions
7. Clôture de séance

**2025-12-183            Adoption du budget pour l'exercice financier 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

**CONSIDÉRANT** le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Jean-Christophe René et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 3,343,358\$ ;

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal Le Hameau diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

		<b>BUDGET 2026</b>	
		<b>REVENUS</b>	<b>DÉPENSES / INVESTISSEMENTS</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Taxation	1 826 874 \$	Administration générale	390 562 \$
Transferts conditionnels (Subventions)	365 909 \$	Sécurité publique	260 144 \$
Autres revenus	78 075 \$	Réseau routier	
Excédents cumulés	- \$	Voirie municipale	243 105 \$
	2 270 858 \$	Enlèvement de la neige	230 861 \$
		Éclairage public/ Transp. Collectif	15 132 \$
		Hygiène du milieu	489 098 \$
		Eau potable	59 992 \$
		Eaux usées	90 492 \$
		Matières résiduelles	135 506 \$
		Cours d'eau	17 672 \$
		Aménagement, urbanisme et développement	303 662 \$
		Loisirs, culture et vie communautaire	216 299 \$
		Frais de financement	261 126 \$
		Frais de financement (Intérêts)	174 918 \$
		Remboursement en capital	1152 750 \$
			2 190 608 \$
<b>Investissements</b>		<b>Investissements</b>	
Transferts conditionnels (Subventions)	562 500 \$	Projet nouveau puits - Alimentation eau potable	225 000 \$
Financement à long terme	310 000 \$	Travaux TECQ 2024-28 - Eau potable, Eau usée, Voirie	240 000 \$
Excédents cumulés	200 000 \$	Vidange des étangs aérés	325 000 \$
	1 072 500 \$	Bâtiments municipaux et infrastructures récréatives	140 000 \$
		Pavage Rue Nolette	155 000 \$
		Autres projets	67 750 \$
			1 152 750 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 343 358 \$</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES/INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 343 358 \$</b>

Explicatif du Budget 2026

Après une année 2025 marquée par le dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 au cours de laquelle l'évaluation foncière des propriétés de notre municipalité avait subit une très forte hausse, l'année 2026 se veut maintenant sous le signe de la stabilité. Se devant bien sûr d'assumer la hausse des diverses dépenses récurrentes de la municipalité, les personnes élues ont confectionné le budget en tentant de minimiser au maximum les effets de ces variations sur le compte de taxes des résidents.

Considérant la fluctuation à la hausse des dépenses courantes, c'est avec beaucoup de fierté que la municipalité vous présente un budget 2026 avec un taux de taxe foncière de 0.68\$/100\$ d'évaluation, soit une augmentation de 0.01\$ comparativement à 2025, ce qui représente au final une augmentation moyenne du compte de taxes de 2.3% en milieu rural et de 2.8% en milieu urbain. Concrètement, pour une résidence ayant une évaluation foncière de 250,000\$, l'augmentation sera de 50\$ en milieu rural et de 80\$ en milieu urbain.

En ce qui a trait aux investissements prévus en 2026, ceux-ci se composent principalement de la poursuite des mises à jour requises en eau potable et en eau usée, des travaux de finalisation du projet du nouveau puits d'alimentation en eau potable et bien sûr, au maintien et à l'amélioration des différentes infrastructures municipales.

En conclusion, malgré la constante augmentation des dépenses municipales, les élus(es) sont heureux de pouvoir présenter un tel budget à leur population, budget confectionné avec rigueur et une forte volonté de maintenir et améliorer la qualité de vie de notre communauté.

En espérant que les éléments ci-hauts mentionnés vous aideront à mieux comprendre la variation de votre compte de taxes de 2026.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions sur le présent budget. Il nous fera énormément plaisir de répondre à vos interrogations!

Gaétan Fortier, maire

Mathieu Couture, Directeur général  
et greffier-trésorier

**2025-12-184**

**Adoption du Programme Triennal des Immobilisations  
(PTI) 2026-2027-2028**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

**CONSIDÉRANT** le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mme Noëlle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sera publié dans le journal Le Hameau diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028				
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAM-NORD				
TITRE DU PROJET	2026	2027	2028	Mode de financement prévu
Approvisionnement en eau potable (Projet du nouveau puits)	225 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	TECQ 2024-2028 - Priorités #1 à #3 (100%)
Rue Principale - Projet remplacement Aqueduc et prolongement du réseau d'égout ***	10 000 \$	1 600 000 \$		PRIMEAU (70%) Règlement d'emprunt (30%) *** (à noter que le prolongement du réseau d'égout est encore à l'étude au moment de réalisation du budget et du PTI)
Mise à niveau en eau usée	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	TECQ 2024-2028 - Priorités #1 à #3 (100%)
Réfection en Voirie - Travaux à déterminer	35 000 \$	35 000 \$		TECQ 2024-2028 - Priorités #4 (100%)
Infrastructures récréatives et sportives	75 000 \$	100 000 \$	85 000 \$	Subvention à déterminer (entre 70% et 90%) Budget courant et contribution du milieu (entre 10% et 30%)
Voirie - resurfaçage de la Rue Principale (de la 4e Avenue jusqu'à l'extrémité)			1 000 000 \$	Ministère des Transport (75%) Règlement d'emprunt (25%)
Pavage Rue Nolette	155 000 \$			Règlement d'emprunt (10 ans)
Projet Service de garde	25 000 \$			Fonds des Régions et ruralité - Volet 2 (80%) Budget courant (20%)
Vidange des 2 étangs aérés	325 000 \$			Réserve financière - eau usée (200,000\$) Règlement d'emprunt (125,000\$ sur 5 ans)
Panneau d'affichage électronique	40 000 \$			Subvention à déterminer (entre 70% et 80%) Budget courant et contribution du milieu (entre 20% et 30%)
Projet Compteurs d'eau	50 000 \$			TECQ 2024-2028 - Priorités #1 à #3 (20,000\$) Règlement d'emprunt (30,000\$ sur 3 ans)
Drainage 4e Avenue	45 000 \$	50 000 \$		Ministère des Transport (75%) Budget courant (25%)
Autres investissements divers	67 750 \$	50 000 \$	50 000 \$	Budget courant
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 152 750 \$</u></b>	<b><u>1 985 000 \$</u></b>	<b><u>1 285 000 \$</u></b>	

**2025-12-185**

**Adoption du Règlement #560 fixant les taxes et tarifs de 2026 ainsi que les conditions de perception**

Il est proposé par la conseillère Mme Judith Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le règlement #560 fixant les taxes et tarifs 2026 ainsi que les conditions de perception.

**Période de questions**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

À 19h40, le maire, Gaétan Fortier, invite les citoyens présents à la période de questions et les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

**2025-12-186**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée à 19h43.

---

Gaétan Fortier, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.